

Administration et Rédaction  
 Avenue de Pérolle  
 FRIBOURG (Suisse)

ABONNEMENTS

	France	Étranger
trois mois	4	7
six mois	6 50	12
un an	12	25

# LA LIBERTÉ

Émissions et réclames  
 Agence de publicité  
 HAASSENSTEIN ET VOELZ

PREX D'INSERITION

	Années	Moyennes
la ligne	15 cent.	50 cent.
la ligne	20	—
la ligne	25	—

Journal politique, religieux, social

Sainte Collette

## Nouvelles du jour

L'intérêt redevient intense autour du conflit franco-allemand.

Les puissances introduisent, à Algésiras, la question de la police marocaine; l'Allemagne dévoile de plus en plus son véritable but; la Russie vient de faire savoir que, en cas de guerre, elle se rangera résolument du côté de la France.

Reprenons en détail chacune de ces grosses nouvelles.

Les journaux de Paris d'hier ont publié le texte complet du projet de banque de l'Etat du Maroc que la conférence d'Algésiras a eu à discuter samedi.

En même temps, les agences nous apprennent que la discussion n'a pas abouti. Il y a des articles « réservés » sur lesquels les délégués allemands n'avaient pas d'instructions, c'est-à-dire sur lesquels ils ont le mot d'ordre de ne rien conclure et de présenter toutes les objections possibles. La France et l'Allemagne n'ont pas changé leurs positions. Celle-ci dit espérer que le gouvernement français fera des concessions. A Paris, on compte encore vaguement que Guillaume II, qui aime assez les coups de théâtre, s'avancera avec le rameau d'olivier, ce qui est moins que probable.

Pour la première fois, samedi, la conférence a été consultée par le président sur la question de savoir si l'on devait aborder le point de la police. L'Allemagne, l'Autriche et le Maroc ont été d'avis qu'il fallait d'abord terminer le programme de la banque. La Suède ne s'est pas prononcée. Mais toutes les autres puissances ont répondu qu'il fallait porter la question de la police devant une commission tout en laissant la discussion de la banque se poursuivre en réunion plénière.

Un article du professeur Delbruck dans les *Annales prussiennes* sur le motif et l'issue du conflit franco-allemand fait en ce moment beaucoup de bruit.

Le professeur Delbruck y répète ce qu'il disait déjà en juin, à savoir que la politique allemande n'a pas directement comme objectif le Maroc. Elle veut surtout briser l'accord franco-anglais qui a disposé du Maroc sans son assentiment. Il s'agit pour elle de démontrer qu'elle est une grande puissance sans laquelle rien ne doit se faire.

Si le but de l'Allemagne est vraiment d'humilier la France, ce n'était pas la peine de faire convoquer les puissances à Algésiras, et, même, cette conférence entrave le projet de l'Allemagne puisqu'elle démontre que la grande majorité des puissances considèrent les prétentions françaises comme très acceptables. L'Allemagne est de plus en plus regardée par elles comme un vainqueur implacable qui veut absolument faire passer son adversaire sous le jong.

L'Allemagne est comme le soldat qui, dans une bataille, ne voulait point faire de quartier. A un ennemi qui lui demandait d'avoir la vie sauve, ce soldat répondait : « Demandez-moi toute autre chose, mais, pour la vie, il n'y a pas moyen. »

M. Delbruck dit que, dans peu de semaines, on verra si les puissances de l'ouest sont résolues à maintenir contre les Allemands leur barrière. « Si oui, conclut-il, l'épée devra nécessairement décider. »

Ainsi voilà la question ramenée au point de départ, à celui que l'Allemagne niait en se disant calomniée par les mauvaises langues de la politique française et britannique. La France et l'Angleterre sont invitées à rompre leur entente cordiale scellée par la conven-

tion marocaine; faute de quoi, l'Allemagne déclarerait la guerre à la France.

Nous pensons que l'épée du professeur Delbruck frappe un coup dans l'eau. L'Allemagne n'entraînerait pas l'Italie et l'Autriche pour mener une guerre de vanité et d'amour-propre. Elle risquerait d'être seule et de ne pas voir contre elle la France seule.

Nous ne parlons pas uniquement de l'Angleterre, dont l'intérêt est de voir la France et l'Allemagne aux prises, mais de la Russie, qui, au milieu de ses désastres, veut se souvenir de l'alliance franco-russe et tenir ce à quoi elle s'est engagée.

On annonce de Berlin au *Figaro* que l'intervention de la diplomatie russe vient de se produire. On télégraphie aussi de Vienne au *Lokal Anzeiger* de Berlin que le cabinet de Saint Pétersbourg a fait savoir à M. de Bülow que le *casus foederis* entre la Russie et la France résulterait naturellement d'un conflit surgissant à la suite de la conférence d'Algésiras. La Russie aurait en conséquence insisté à Berlin afin qu'on y montrât quelque prévenance pour les vues françaises.

On mande également de Vienne à la *Gazette de Voss* que le cabinet de Saint-Pétersbourg a prié le chargé d'affaires russe à Berlin de faire savoir au gouvernement allemand que, dans le cas où un conflit franco-allemand résulterait de l'échec de la conférence, l'alliance franco-russe entrerait en vigueur.

Il n'y a pas à se dissimuler que si cette pression russe est exercée à Berlin c'est sur la demande du gouvernement français. Mais cela même est gros de dangers. L'Allemagne est une nation très fière. En voulant la forcer par des menaces à diminuer ses exigences marocaines, on peut la pousser à la guerre, que, en réalité, elle ne veut pas.

Au Sénat belge, on discute le projet de loi sur les travaux maritimes et militaires d'Anvers, qui a été, à la Chambre, l'occasion de séances si mouvementées.

On ne prévoit pas de scission dans la droite sénatoriale. Quelques sénateurs libéraux se joindront encore à elle. Le gouvernement a presque la certitude de voir voter le projet sans trop d'opposition.

Samedi est mort, à l'âge de 68 ans, M. Romero Robledo, chef d'un groupe de conservateurs dissidents aux Cortès espagnoles.

M. Romero Robledo a successivement appartenu à tous les partis. Il a été révolutionnaire, monarchiste, libéral, conservateur, de nouveau libéral, et il était redevenu conservateur depuis quelques années. C'était un orateur de grand talent, mais un dissolvant. Son groupe était finalement très réduit : un groupe qui pouvait tenir sur un canapé.

Les trois officiers français qui ont refusé, à Saint-Servan, de faire marcher leurs hommes à la requête du commissaire chargé d'inventorier les biens de l'église, comparaitront, dans quinze jours, devant le conseil de guerre, à Rennes. L'article du code pénal qui les vise prévoit un emprisonnement de un mois à trois mois.

L'un de ces trois officiers, le capitaine Cléret de Langavant avait d'abord refusé de recourir à un avocat en disant qu'il n'avait aucune fortune, mais dix enfants à élever, qu'il était en demi-solde et que, après le jugement, il serait mis en non activité avec les deux cinquièmes de la solde.

M<sup>c</sup> Gorges Cauchy, une des célébrités du barreau de Paris, a tenu à honneur de défendre cet homme de courage.

Samedi matin, a eu lieu, à l'archevêché de Paris, une réunion des cardinaux français et de deux ou trois évêques dans le but de préparer le programme de la réunion plénière des évêques français. Les délibérations ont été tenues secrètes.

La nouvelle municipalité socialiste de Toulouse ne veut accepter que sous bénéfice d'inventaire la gestion de la municipalité radicale à laquelle elle succède. Elle demande l'envoi d'un inspecteur des finances pour établir le bilan, qui sera livré à la publicité.

Ce n'est pas tout à fait fait un procédé d'ami quoique la radicale *Dépêche* toulousaine, au lendemain du vote qui installait un conseil municipal socialiste, ait chanté la grande victoire des radicaux sur les réactionnaires.

## LE SANATORIUM

II

De l'Angleterre les hôpitaux antituberculeux se répandent très rapidement dans tous les Etats de l'Europe occidentale et centrale, particulièrement en Allemagne, en Suisse, en France, en Autriche et en Italie. Si les hospices pour phthisiques sont propagés si rapidement en Allemagne, cet heureux résultat est dû principalement à la législation ouvrière que ce pays s'est donnée et qui rend l'assurance obligatoire. Ce fait paraît étrange et cependant il s'explique tout naturellement.

L'ouvrier allemand est obligé par la loi de contracter une triple assurance contre la maladie, les accidents et l'invalidité ou la vieillesse; cette assurance est réalisée à l'aide d'organes locaux qui sont les caisses d'assurance fonctionnant d'après le principe de la mutualité. Chacune d'elles s'administre elle-même et fonctionne séparément. Cependant, celles qui sont trop peu importantes pour se suffire à elles-mêmes et qui n'ont pas assez de surface, peuvent s'associer à d'autres pour mettre en commun leurs ressources et leurs dépenses. Toutes sont des institutions soumises aux prescriptions générales de la loi sur l'assurance obligatoire. Elles ont pour mission uniforme d'allouer à leurs membres, en cas de maladie, un certain quantum de secours qui ne peut descendre au-dessous d'un minimum fixé par la loi.

En cas de maladie, l'assuré doit toucher, pendant 13 semaines, un secours en argent qui est d'ordinaire équivalent à la moitié du salaire; de plus, il reçoit les soins du médecin et les médicaments, soit chez lui, soit dans un hôpital. En cas de décès, la famille a droit à une indemnité dont le chiffre est basé sur l'importance du salaire. Les caisses de maladie sont alimentées par les cotisations de leurs membres et celles des patrons, ceux-ci payant un tiers, et les ouvriers deux tiers; toutefois, certaines caisses libres, fondées par les ouvriers seuls, ne perçoivent que les cotisations de leurs membres. Plus récente, la caisse d'invalidité et de vieillesse fonctionne à peu près sur le même principe; elle assure à l'ouvrier une pension, en cas de chômage par invalidité ou de retraite par vieillesse.

Pour les caisses d'assurance, le travail représente donc un bénéfice et le chômage, une charge. Elles ont conséquemment un intérêt majeur à abrégier la durée de la maladie, pour diminuer leurs sacrifices, à rétablir les malades pour retrouver des clients momentanément perdus et enfin à reculer l'invalidité et la mort, pour retarder le paiement de la pension ou de l'indemnité. On comprend qu'une maladie, à évolu-

tion lente et à rechutes fréquentes, comme la phthisie, va à l'encontre de ce programme. Aussi ces caisses n'ont pas tardé à apercevoir les économies qu'elles pouvaient réaliser en s'occupant de soigner leurs membres tuberculeux avant qu'ils soient irrémédiablement perdus, et, par conséquent, devenus onéreux au lieu d'être productifs. Elles ont calculé que s'il était possible de rétablir le 20% des phthisiques, de manière à gagner sur chacun d'eux une année de travail, elles retrouveraient facilement l'argent dépensé pour la création et l'entretien d'hôpitaux spéciaux. Or, il est arrivé que plus du double des tuberculeux ont été guéris, non pas pour une année, mais pour toujours et que le 30% ont été améliorés plus ou moins sensiblement, mais, dans tous les cas, pour un laps de temps dépassant une année au minimum.

On voit, dès lors, que le capital, tout en se mettant libéralement au service de l'humanité souffrante, de la misère imméritée et en s'efforçant d'arracher à la mort d'innombrables victimes n'en a pas moins fait de brillantes affaires. Quoi qu'il en soit, ce système pourrait rendre de très grands services dans d'autres pays que l'Allemagne et nous en recommandons l'étude approfondie à nos sociétés d'assurance. Nous savons que ces dernières ont une organisation souvent différente des sociétés d'outre Rhin et que bien peu poursuivent un but multiple, mais ces raisons sont loin d'être suffisantes pour leur permettre l'indifférence relativement à leur propre développement, à leur prospérité même tout en contribuant à améliorer l'hygiène sociale et la santé publique.

En Suisse, la création des premiers sanatoria ne remonte guère au delà de 1891; mais, dès cette époque, cette institution excellente s'est rapidement implantée dans les divers cantons et il est à prévoir que chaque canton aura bientôt le sien. Les principaux sanatoria étaient en 1902, ceux de *Leysin* (hommes), *Leysin* (femmes), dans le district d'Aigle (Vaud); d'*Heiligenschwendli*, dans l'Oberland bernois; de *Davos-Dorf*, dans les Grisons (Haute-landquart); d'*Erzenberg*, près de Langenbruck (Bâle-Campagne); de *Braunwald*, dans le canton de Glaris; de *Wald*, dans celui de Zurich et de *Malvilliers*, dans celui de Neuchâtel.

En 1901, 1101 malades ont fait une cure régulière dans ces établissements; 333 y sont restés moins de trois mois, 298, trois mois et 470 plus de trois mois. Parmi les malades qui ont fait la cure la moins prolongée, 140 ont été guéris, 140 sensiblement améliorés et 53 sont restés sans changement. Parmi ceux qui ont fait une cure normale, il y a eu 138 guéris, 129 sensiblement améliorés et 31 sans changement; enfin, parmi ceux qui ont prolongé la cure, il y a eu 257 guéris, 146 sensiblement améliorés et 67 sans changement. Pour rendre la chose plus tangible, nous disons que, sur 100 malades, il y a eu dans le premier cas 42 guérisons, 42 améliorations et 16 sans changement; dans le second cas, 46 guérisons, 44 améliorations et 10 sans changement et, dans le troisième cas, 55 guérisons, 31 améliorations et 14 sans changement. Lorsque la cure n'a pas été prolongée suffisamment, non seulement les guérisons sont moins nombreuses, mais les rechutes sont beaucoup plus fréquentes; il est donc prudent que les malades attendent patiemment au sanatorium le retour complet de la santé et des forces avant de reprendre la vie commune.

Le prix de revient de la journée de malade, dans chaque établissement, est le suivant : *Leysin* (femmes), 1 fr. 71; *Heiligenschwendli*, 2 fr. 23; *Erzenberg*,

2 fr. 73; *Leysin* (hommes), 2 fr. 96; *Braunwald*, 3 fr. 40; *Wald*, 3 fr. 84; *Davos-Dorf*, 3 fr. 87 et *Malvilliers*, 4 fr. 31. Ces chiffres ne varient pas sensiblement d'une année à l'autre.

L'année dernière, un sanatorium a été expérimenté dans notre canton, à Humilimont, près de Marsens, dans la verte Gruyère. Dans ce beau et montagneux district, tout concourt à assurer le succès de cette œuvre humanitaire : air pur et vivifiant, situation paisible et abritée, beauté des sites et poésie des souvenirs historiques; le regard est sollicité de tous les côtés à la fois. Le Pays de Gruyère est une espèce d'Italie alpestre, chaude, plantureuse et salubre; il n'y a presque pas de brouillards et de brume. Dans les beaux jours, tous les objets, les arbres, les maisons y sont enveloppés d'une atmosphère lumineuse et un air très pur circule dans ce fond ensoleillé. Parfois, il y pénètre à larges bouffées par la vallée de la Sarine, entre le Gliboux et la Berra, d'autres fois, il descend pur et vivifiant des montagnes de la Haute-Gruyère; toujours il est pur parce que toujours il circule. Le panorama qui se présente aux yeux est composé de deux genres opposés d'effets pittoresques, contraste heureux et qui n'a rien de violent, car la nature a pris soin de ménager les transitions; on passe sans effort de la plaine à la colline et de la colline à la montagne qui ne se présente point ici sous ses aspects sauvages : les plus hautes montagnes qui dominent immédiatement la plaine sont les contreforts des Alpes, aux longues pentes vertes richement habillées de prairies et de forêts. La grande nature alpestre n'apparaît que dans le lointain, par une échappée entre le Moléson et la Dent de Broc. Ce coup d'œil si beau est encore relevé par les nombreux villages semés dans la vallée et qu'annoncent de loin les flèches élancées des églises, par de vieilles tours au milieu de sombres forêts, par les mille chalets tournés vers le soleil et dont les vitres, comme autant de miroirs, étincellent entre les sapins, sur la pente des monts. Les promenades dans les environs sont aussi pleines de charmes et l'on est confondu, en les parcourant, de tout ce que peut offrir aux yeux et à l'imagination un petit coin de nos montagnes.

Et puis, combien de coins ignorés et pourtant si bien abrités et ensoleillés, dans nos belles Alpes fribourgeoises, pourraient offrir aux pauvres malades de la poitrine une amélioration et une guérison; il n'y a que l'embaras du choix dans les vallées de la Sarine, de Bulle à Montbovon et de la Jogne, de Broc à Bellegard; les Sciérens d'Albeuve, les versants des Corbettes et du Niremont présenteraient les mêmes avantages. Là pourrait s'élever de modestes sanatoria populaires, accessibles à la classe ouvrière et aux familles pauvres où la tuberculose exerce tant de ravages. Cette lacune, si regrettable pour la science et l'humanité, ne pourra être comblée que par la charité chrétienne unie à l'assistance publique et aux institutions d'assurance.

### Un Jugement

Une petite bonne d'une famille bourgeoise de Paris, logée au tristement fameux « sixième étage » de la maison, avait intenté un procès au concierge pour l'avoir accusé calomnieusement auprès des maîtres.

Le juge de paix du 6<sup>me</sup> arrondissement a rendu son jugement. Il a écarté la demande en dommages-intérêts, mais a condamné le concierge et le propriétaire au frais, attendu que sont responsables moralement les maîtres qui abandonnent hors du domicile familial des jeunes filles sans défense et

les propriétaires qui distribuent leurs im-  
meubles sans souci de la morale, uniquement  
par esprit de lucre.

### Autriche et Italie

(Correspondance particulière de la Liberté)

Vienna, 1<sup>er</sup> mars.

Le ministre de la guerre vient de prendre  
une intéressante décision concernant le  
recrutement des deux régiments de tirail-  
leurs du Tyrol.

Jusqu'ici le recrutement avait deux cen-  
tres : Innsbruck pour le 1<sup>er</sup> régiment qui était  
entièrement allemand, et Bozen pour le  
second qui était en très grande majorité  
italien. A partir du mois d'octobre pro-  
chain, le recrutement sera *dérégionalisé*.  
Le but de la mesure est d'opérer la fusion :  
comme la population italienne est en mi-  
norité d'à peu près 2 contre 3 dans le Tyrol,  
les éléments italiens seront aussi en mi-  
norité dans les deux régiments. L'esprit d'où  
procède cette réforme se manifeste actuel-  
lement de bien d'autres manières.

Ainsi le ministère de l'intérieur a retiré  
à la municipalité de Trieste la tenue des  
listes de recrutement ainsi que le soin de  
convocquer les recrues aux conseils de re-  
vision et les réservistes aux périodes d'appel.  
C'est un acte de défiance envers la muni-  
cipalité italienne. Le ministère de l'intérieur  
n'a pris la décision que sur la demande du  
ministère de la guerre qui désire qu'une  
mesure identique soit appliquée à Trente.  
En Istrie, le gouvernement s'applique à res-  
treindre la compétence des municipalités  
italiennes, à substituer, par exemple, aux  
polices municipales des polices relevant de  
l'autorité politique, autrement dit du gou-  
verneur et du ministère de l'intérieur. Dans  
de telles conditions, l'aversion des Italiens  
pour le régime autrichien ne peut que se  
fortifier. De son côté, l'Italie ne manquera  
pas de prendre note de tracasseries inces-  
santes qui sont toutes à son adresse.

Il faut ajouter que les manœuvres de  
septembre prochain en Dalmatie auront une  
signification non moins claire : elles consis-  
teront en opérations combinées de la flotte  
au grand complet et de l'armée de terre, et  
le thème sera un essai de débarquement que  
l'armée de terre devra empêcher, afin de  
s'opposer à la marche de l'adversaire sur le  
territoire d'occupation où il y aurait coopé-  
ration italo monténégrine. Telle est, en effet,  
la sagesse de la politique autrichienne que  
la monarchie est à l'heure présente entourée  
d'ennemis à qui une partie des populations  
de l'intérieur ne demanderait qu'à tendre  
les bras.

A ces mécontents qui salueront l'envahis-  
sement quelconque comme un libérateur, on  
pourra bienôt ajouter les Hongrois chez qui  
on installe maintenant l'absolutisme comme  
pour le dédommager de sa banqueroute en  
Russie. L'heure est choisie avec à propos.

### EN RUSSIE

Saint-Petersbourg, 4.

Le lieutenant-impérial du Caucase, comte  
Vorenzow-Dachkow, télégraphié de Tiflis :  
L'ordre est rétabli dans la province de  
Koutais. Le général Alkanow annonce que  
la population des campagnes a reçu en lui  
offrant le pain et le sel. Les impôts sont  
payés entièrement. La plupart des proprié-  
taires sont satisfaits. Les armes sont livrées  
par charrettes pleines. Les agitateurs et  
déserteurs sont remis aux autorités. Le  
recrutement militaire rencontre quelque dif-  
ficulté parce que les listes administratives

officielles ont été détruites dans le district.  
La population promet sincèrement de com-  
battre les gens animés d'intentions malin-  
santes et de les livrer aux autorités.

A Tiflis également, le calme est revenu.  
Dans la province d'Élisabetpol, les dis-  
sensons entre Arméniens et Tartares dimi-  
nuent.

De tous côtés arrivent des nouvelles d'un  
caractère favorable.

### Une Sœur décorée

Le Journal Officiel français annonce que  
le ministre de la guerre vient d'accorder  
une médaille de vermeil à M<sup>lle</sup> Angélique  
Maillet, en religion Sœur Angèle, des Sœurs  
de Saint-Vincent de Paul, de l'hospice de  
Saint-Germain-en-Laye, pour son dévoue-  
ment au cours des épidémies de fièvre  
typhoïde qui ont sévi sur la garnison  
pendant les années 1904-1905.

### L'inventaire des biens d'églises

25.000 églises étaient inventoriées à la  
date du 1<sup>er</sup> mars.

### L'empereur d'Autriche frappé de paralysie

L'empereur François-Joseph a eu une  
attaque d'hémiplégie. Le fait a été divulgué  
par une demoiselle du téléphone qui avait  
surpris une communication téléphonique. A  
Vienna, une enquête disciplinaire est ouverte  
contre le personnel du téléphone.

### L'affaire de Nan-Chan

D'après de nouvelles informations du  
Kouang-Si, l'incident de Nan-Chan-Fu est  
resté jusqu'ici localisé. On croit pouvoir  
considérer comme écarté le danger de voir le  
mouvement xénophobe prendre de l'exten-  
sion dans la province du Kouang-Si.

### Le roi d'Angleterre à Paris

Le roi Édouard VII est arrivé à Paris  
samedi soir. Le roi voyage incognito sous le  
nom de duc de Lancaster.

### Echos de partout

THÉMIS OU LA LUNE DE POÛCE

Extrait scientifique sur les « astres invisibles » :

A côté des astres sombres et dont l'existence  
ne nous est révélée que par les perturbations  
qu'ils causent dans les évolutions de leurs voi-  
sins, il en est d'autres, d'un éclat relatif, mais  
tellement petits que l'œil humain, aidé des  
plus puissants instruments, comme ceux des  
grands équinoxiaux de l'Observatoire améri-  
cain de Lick et de Yerkes, ne peut les aperce-  
voir. Tel est le cas du 10<sup>e</sup> satellite de Saturne,  
découvert l'année dernière à l'Observatoire de  
Harvard Collège, par M. William Pickering.  
Mais, se dira-t-on, comment cet astronome  
a-t-il pu le découvrir, puisqu'aucun instru-  
ment ne permet de le voir ? Tout simplement  
par la photographie, l'objectif ayant un œil  
plus perçant que celui de l'homme. Il s'est  
référé par les lignes qu'il a tracées sur les  
clichés, où les images des étoiles ne sont que  
des points. Ces faibles indications ont permis  
aux astronomes de calculer son orbite, et bien  
autre chose.

Il est reconnu que sa distance de Saturne est  
de 1.457.000 kilomètres, que son éclat peut être  
comparé à celui d'une bille de 25 millimètres  
de diamètre, éloignée à 5.000 kilomètres, ré-  
fléchissant la lumière du Soleil ; que son dia-  
mètre réel doit être d'environ 60 kilomètres,  
une véritable lune de poche, comme l'on voit.  
C'est autre nouveau, pour nous, a reçu le nom  
de Thémis.

VIANDE CRUE ET VIANDE CUITE

A l'Académie des sciences de Paris, M. Dastre  
a rapporté que le professeur Charles Richet a  
étudié l'action physiologique de la viande

cuite et de la viande crue. Il a expérimenté  
sur des chiens pendant six mois, en les sou-  
mettant à un traitement alternatif de jeûne et  
d'alimentation par périodes successives de  
cinq jours. Il a constaté que ceux qui rece-  
vaient comme alimentation de la viande crue  
ont perdu 20 % de leur poids, tandis que ceux  
qui ont mangé de la viande cuite se sont mainte-  
nus. D'où il conclut que la valeur reconstituante  
de la viande cuite est supérieure à celle de la  
viande crue.

Ces expériences ont été faites pour étudier  
comparativement la valeur reconstituante des  
viandes cuites ou crues dans le traitement  
de la tuberculose.

### UN SPÉCIFIQUE DU CHOLÉRA

On vient de découvrir le moyen d'extraire  
de l'orge desséchée (tourillons) un nouvel  
alcaloïde, auquel l'inventeur, M. Léger, a  
donné le nom d'« horéidine » (du latin « hor-  
deum », orge).

L'horéidine se présente sous la forme de  
cristaux incolores, fusibles à 117° et solubles  
dans l'éther, l'alcool, le chloroforme.

Elle est très peu toxique, mais paraît avoir  
une action neutralisante sur certaines cul-  
tures microbiennes et en particulier, sur les  
cultures du bacille du choléra. On peut donc  
se demander si l'on n'aurait pas dans l'horé-  
idine l'élément fondamental d'un remède spé-  
cifique nouveau contre les affections infectieu-  
ses du tube digestif.

La question est à l'étude. Nul doute qu'elle  
ne soit, avant peu, définitivement tranchée.

ROY DE LA FIN

Un nouveau chevalier de la Légion d'hon-  
neur se présente dans un magasin spécial pour  
faire valoir sa boutonnière.

— Comment monsieur désire-t-il son ruban ?  
— Très étroit !

## CONFÉDÉRATION

L'élection directe dans le canton de Berne.

— La demande d'initiative pour l'élection  
du Conseil d'Etat par le peuple dans le  
canton de Berne a été adoptée par 37968 oui  
contre 10,995 non. Quelques communes  
manquent encore. Toutes les régions du  
canton ont accepté l'initiative, le Jura par  
6423 contre 4793. Des trente districts,  
trois seulement ont donné une majorité  
négative, Courtelary, Neuveville et Gesenay.

Traité de commerce. — Suivant une dé-  
pêche des délégués suisses, arrivée samedi soir  
après 10 h. à Berne, l'entente est vraisem-  
blablement faite en ce qui concerne le traité  
de commerce avec l'Autriche-Hongrie. Ce-  
pendant il existe encore quelques diver-  
gences, entre autres en ce qui concerne la  
police du bétail.

Les démocrates saint-gallois. — L'assem-  
blée des délégués du parti démocratique du  
canton de Saint-Gall qui a eu lieu hier, à  
Flawil, comptait 171 participants venus de  
toutes les parties du canton. Elle a discuté  
d'abord les élections qui doivent avoir  
lieu au printemps. Après un rapport de  
M. Scherrer-Füllmann, conseiller national,  
elle a décidé de maintenir la proposition  
actuelle de la représentation des partis dans  
le conseil exécutif et de porter à nouveau,  
comme représentant de l'extrême gauche,  
M. Henri Scherrer et D. Kaiser. Et ce qui  
concerne les élections au Grand Conseil,  
l'assemblée s'est prononcée pour une entente  
avec les autres partis, sous la réserve que les  
partis de minorité, et particulièrement le parti  
démocratique, obtiendraient une représen-  
tation suffisante; sinon, la lutte électorale  
serait engagée dans toutes les communes où  
elle aurait chance de succès.

Après un rapport de M. Weber, rédac-  
teur, l'assemblée a décidé de continuer  
énergiquement la campagne pour la pro-

portionnelle pour les élections au Grand  
Conseil et, après un rapport de M. Wuetrich,  
d'appuyer énergiquement la demande d'ini-  
tiative fédérale au sujet des forces hydrau-  
liques.

Enfin, à l'unanimité, elle a décidé d'en-  
trer dans le parti démocratique suisse.

Mouvement antialcoolique. — Dimanche  
s'est constituée la ligue antialcoolique tes-  
sinoise. La séance était présidée par M.  
Amaldi, directeur à Mendrisio. Le programme  
d'action de la ligue comprend la lutte par  
l'école, par des conférences populaires, l'in-  
troduction de réformes législatives et l'action  
de la presse.

Jeunes radicaux. — L'assemblée des jeunes  
radicaux du canton d'Argovie, réunie di-  
manche, à Baden, comptait 200 participants.  
Dans son rapport, qu'il a intitulé « Aperçus  
politiques », M. Frey, ancien conseiller  
fédéral, a proposé l'organisation d'une  
enquête sociale sur les conditions d'exis-  
tence et de travail du peuple suisse, pour  
servir de base à la législation sociale et à  
la création du conseil suisse d'économie pu-  
blique qui aurait à donner des préavis à  
l'Assemblée fédérale. L'assemblée a décidé  
la constitution d'une Union cantonale des  
jeunes radicaux et a nommé un comité pro-  
visoire.

### La revision de la Constitution en Valais

Sion, 3 mars 1906.

Séance de relevée du 2 mars

Art. 100. — Le Conseil d'Etat pourvoit  
à la promulgation des lois et des décrets et  
fixe le jour de leur mise à exécution, à  
moins que le Grand Conseil ne le fixe lui-  
même.

Art. 101. — Le peuple peut, par vote  
d'initiative, demander la revision totale ou  
partielle de la présente Constitution. L'ini-  
tiative peut revêtir la forme d'une propo-  
sition conçue en termes généraux ou celle d'un  
projet rédigé de toutes pièces. Dans l'un et  
l'autre cas, la demande doit être appuyée  
par la signature de 6000 citoyens actifs.

Art. 102. — Lorsque la demande est  
conçue en termes généraux, elle sera sou-  
mise à la votation du peuple avec un préavis  
du Grand Conseil, si celui-ci le juge oppor-  
tun. Les assemblées primaires décideront en  
même temps si, en cas de vote affirmatif, la  
revision doit être totale ou partielle et si  
elle doit être faite par le Grand Conseil ou  
par une Constituante. Si la demande revêt  
la forme d'un projet rédigé de toutes pièces,  
le Grand Conseil en délibérera en deux  
séances ordinaires. S'il donne son approba-  
tion, le projet sera soumis tel quel à la  
votation du peuple. Dans le cas contraire,  
le Grand Conseil pourra en proposer le  
rejet ou lui opposer un contre-projet. Le  
contre-projet ou la proposition de rejet  
seront soumis à la votation en même temps  
que le projet émané de l'initiative populaire.

Art. 103. — Si, par suite du vote popu-  
laire, la revision doit se faire par le Grand  
Conseil, elle sera discutée en deux sessions  
ordinaires. Si elle se fait par une Consti-  
tante, elle sera discutée en deux débats.  
Les élections à la Constituante se feront sur  
la même base que les élections au Grand  
Conseil. Aucune des incompatibilités prévues  
pour ces dernières ne leur est applicable.

Art. 104. — Le Grand Conseil peut aussi,  
de sa propre initiative, reviser la Consti-  
tution. Dans ce cas, il doit suivre les formes  
fixées pour l'élaboration des lois, après avoir  
voté l'opportunité de la revision dans deux  
sessions ordinaires.

Art. 105. — La Constitution revisée par  
le Grand Conseil ou par une Constituante  
est soumise à la votation du peuple.

Art. 106. — La majorité absolue des  
citoyens ayant pris part au vote décide dans  
les votations ordonnées en exécution des  
art. 102 et 105.

Art. 107. — Toute demande de revision  
émanant de l'initiative populaire sera adres-  
sée au Grand Conseil. Les signatures qui  
l'appuient seront données par commune et  
la capacité électorale des signataires devra  
être attestée par le président de la commune.  
Celui-ci devra également s'assurer de l'au-  
thenticité des signatures qui lui paraîtront  
suspectes.

Le dernier article est en partie renvoyé à  
la séance de demain.

Le Grand Conseil reprend les débats sur  
les articles renvoyés :

Art. 48. — Ne peuvent siéger en même  
temps au Grand Conseil : le préfet et son  
substitut, le juge instructeur et son supplé-  
ant, le conservateur des hypothèques et  
son substitut, l'employé à l'enregistrement et  
son substitut, l'officier de l'état civil et  
son substitut.

Art. 49. — Tout siège au Grand Conseil  
devenu temporairement vacant sera pourvu  
selon la loi.

Art. 15. — L'Etat organise et subven-  
tionne l'assurance du bétail. Il peut de même  
introduire d'autres assurances et favorisera  
surtout l'assurance obligatoire mobilière et  
immobilière et l'assurance contre l'incendie.

Art. 18. — L'Etat favorisera et subven-  
tionnera l'établissement d'hôpitaux de dis-  
trict ou d'arrondissement, de cliniques et  
d'infirmiers. Il pourra de même établir un  
établissement cantonal de ce genre.

Art. 30. — Le peuple peut par vote  
d'initiative : a) demander au Grand Conseil  
l'élaboration d'une loi nouvelle ou la modi-  
fication d'une loi déjà entrée en vigueur  
depuis quatre ans au moins ; b) présenter  
un projet de loi rédigé de toutes pièces.  
Dans l'un et l'autre cas, la demande doit  
être appuyée dans la forme prévue à l'arti-  
cle 107, par la signature de 4000 citoyens  
jouissant de leur droit de vote.

Art. 32 bis. — Lorsqu'une demande  
d'initiative doit entraîner de nouvelles dé-  
penses qui ne peuvent pas être couvertes  
par les recettes ordinaires de l'Etat, ou lors-  
qu'elle entraîne la suppression de recettes  
existantes, le Grand Conseil proposera au  
peuple de nouvelles ressources à créer pour  
couvrir les dépenses ou la moins-value des  
recettes.

La séance est levée à 6 1/2 h.

Séance du 3 mars

Le Grand Conseil nomme la commission  
de censure et la commission pour la revision  
de la Constitution (15 membres), puis il  
repréente la discussion de la revision.

Art. 46. — Hors le cas de flagrant délit, les  
membres du Grand Conseil ne peuvent être  
arrêtés ni poursuivis pendant les sessions,  
sans l'autorisation de ce corps. Ils ne peu-  
vent être poursuivis à raison des discours  
qu'ils prononcent en séance, pour autant  
que ceux-ci ont trait à la gestion d'un fonc-  
tionnaire public. Ils n'en sont responsables  
que vis-à-vis de l'assemblée. Dans les au-  
tres cas, les lois pénales sont applicables.

Art. 70. — Ces assemblées (communale et  
bourgeoise) délibèrent chacune en ce qui  
la concerne, sur les règlements de police ou  
relatifs à la jouissance de leurs avoirs ou  
autres règlements locaux, sur l'aliénation  
ou l'hypothèque de leurs biens et sur les  
procès en appel. Elles prennent annuelle-

ment pour reprendre à la vis ; et ce  
bonheur, il était là, à portée de sa main. O  
avait vu Bertrand, toujours dévoué, tou-  
jours fidèle. Par sa persévérance à poursuivre  
la justification d'un rival, il avait donné la  
mesure de ce qu'on pouvait attendre de son  
cœur et de son caractère. Cette chevaleresque  
conduite n'aurait-elle pas sa récompense ?

Avec lui, c'était la sécurité dans la tendresse  
la plus absolue, le bonheur paisible et sûr que  
le pauvre Jean s'était montré incapable de  
donner.

Eclairé par une douloureuse expérience,  
Alice ne le comprendrait-elle pas enfin ?

Où, elle le comprenait ; mais elle n'était pas  
de celles qui aiment deux fois ; et sa mère s'en  
contraignait dès la première attention, qu'avec  
des précautions infinies et une émotion por-  
tante elle essaya de faire à des projets nou-  
veaux.

Alice n'estimait plus son cœur, librement  
donné dans la joie d'un premier amour, digne  
de ce cœur chevaleresque ; et peut-être avait-  
elle raison : Bertrand méritait mieux que le  
don d'une vie désenchantée, d'une affection  
sans élan.

Lady Solange avait toutes les délicatesses  
de l'esprit et de l'âme. Elle comprit sa fille ;  
et Bertrand, qui n'avait rien espéré, partit un  
peu triste, mais vaillant, heureux du bonheur  
de son ami.

Gérald, pourtant, ne put lui arracher la pro-  
messe d'assister à son mariage, ce qui morti-  
fia beaucoup Daisy, qui avait compté sur lui  
comme garçon d'honneur.

A Charmey, les deux familles habitèrent un  
de ces chalets délicieusement pittoresques, qui  
donnent un cachet si original à ce coin char-  
mant de la Gruyère.

(A suivre)

## Lady Solange

PAR

GEORGES DU VALLON

Où, il y a quelque chose d'étrangement doux  
dans ces calmes fiançailles. Maintenant, les  
cloches se remettent à sonner, comme pour  
porter au loin l'écho de la fête ; et Mary regarde,  
à travers des larmes heureuses, les impercep-  
tibles caractères gothiques des mots gravés  
sur l'anneau d'or, dont le chaton est une croix  
de perles.

Spes unica ! Son cœur ne tressaille pas de  
crainte à la pensée que c'est un emblème...  
Où, c'est le symbole béni de notre Rédem-  
ption, le signe sacré qui nous rassure... Vienne  
l'éprouve, le brisement même de ces cours  
qu'un lien immortel va unir, et c'est dans ce  
signe que sera le suprême espoir — Spes  
unica — comme la bénédiction des joies per-  
mises.

Mary lève sur son fiancé ses yeux humides.  
— Dieu est bon, Gérald ! dit-elle simplement.  
Et, à mi-voix, elle ajoute avec un beau  
sourire :

— Je crois que Jean sera heureux, car il  
nous aime.

— Et il ne pourra pas refuser de venir,  
maintenant !

C'est un beau jour pour des fiançailles chré-  
tiennes. Les cloches continuent à sonner joyeu-

samment ; les oiseaux s'éveillent et prédisent au  
concert du soir.

Daisy fait comme eux, et paraît d'abord un  
peu surprise de voir Mary dans les bras de  
Lady Solange.

Mais son esprit, très alerte, n'est pas lent à  
comprendre. A défaut d'être indigne, le visage  
épanoui de jeunes gens exerce une révélation.

— Enfin ! voici la gâtée revenue ! s'écrie-t-elle  
en embrassant sa sœur avec une effusion  
joyeuse. Quelle belle noce nous aurons !... et  
Jean reviendra.

Jean reviendra... C'est la note dominante,  
comme le leitmotiv de ces paisibles accordailles.  
Elle vibre délicieusement, cette note, dans le  
cœur de la baronne Maggy, qui devine tout au  
premier coup d'œil, quand elle rejoint le petit  
groupe resté à l'ombre des vieux chênes.

Son regard heureux, reconnaissant, rencontre  
celui de lady Solange, qui lui serre tendre-  
ment la main. Une grande réserve est imposée  
par la présence de Bertrand ; mais il y a dans  
l'air quelque chose de joyeux qui ne trompe  
personne.

Alice, qui remarque la petite bague d'or au  
doigt de son amie, regarde involontairement  
sa main, veuve de l'anneau des fiançailles ; et  
ses pupilles balassées veulent l'éclaircir dou-  
loureusement qu'elle ne veut pas laisser voir...

Elle aime assez son cher Gérald pour se  
réjouir de son bonheur... Où, même alors que  
ce bonheur lui rappelle si cruellement le sien.

Mais les envolées joyeuses des cloches rap-  
pellent les fêtes à l'église.

Mary et son fiancé s'agenouillent devant la  
chapelote où l'antel de la consécration angé-  
lique s'éteint dans la lumière des cierges.  
La statue chérie qui, depuis onze siècles, est  
vénéralisée par les fidèles, qui échappa aux in-  
cendies, aux guerres — entre autres à la cupidité  
révolutionnaire, lors de l'invasion de 1798 —

la statue de Marie, couverte de pierres pré-  
cieuses, sourit à ses enfants prosternés.

La sonde de Jean prie pour son jeune bonheur,  
pour le cher transporté du retour en sera  
le complément... Du cœur d'Alice jaillit la  
même application humble et fervente. Son  
pauvre petit visage, que le chagrin a presque  
émoussé, retrouve de l'éclat dans l'ardeur de  
cette prière, où elle s'oublie elle-même. Elle  
sait que nombreuses furent, depuis des siècles,  
les grâces obtenues à Einsiedeln ; pourquoi  
celle-ci, grâce, qu'importe sa foi si vive, lui  
serait-elle refusée ?

Le chant du Magnificat éclate comme un  
hymne triomphal et se prolonge, en ondes  
harmonieuses et puissantes, sous les voûtes  
de l'église dont les ornements, les mille  
objets d'art dans le goût italien sont baignés  
d'une lumière éblouissante.

Puis la procession se forme et sort, sous le  
ciel maintenant étoilé, sur la place qu'éclair-  
ent les lanternes vives des feux de Bengale.

Une croix de feu s'allume au sommet de  
l'église. La foule, à genoux, adore le divin  
Maître qui, entouré d'une garde d'honneur de  
religieux et de prêtres, passe au milieu d'elle,  
comme il passait dans les chemins de Judée.

Des voix naturellement harmonieuses s'unis-  
sent à celles du clergé pour adorer et pour  
bénir.

C'est un spectacle grandiose qui rappelle  
Lourdes à Bertrand et lui arrache un soupir à  
la pensée de sa patrie, d'où sont bannis ces  
hommes entourés ici de la vénération géné-  
rale, ces Bénédictins dont un célèbre con-  
verti a récemment dépeint la vie presque  
angélique.

Déjà il a surpris, chez ces populations  
pieuses, des regards de pitié à son adresse de  
Français...

Depuis quelques jours, il a visité avec

Gérald les sites les plus célèbres de la Suisse ;  
il a vu étonné les glaciers sous les feux  
rouges du couchant ; il a vu l'incomparable  
spectacle du soleil se levant sur d'immenses  
horizons de neige ; il a foulé cette neige vierge,  
respiré avec ivresse l'air pur des solitudes  
alpêtres, senti tour à tour la sublime horreur  
et la beauté riant de ces grands spectacles ;  
aucun d'eux ne l'a ému comme ce qu'il voit  
ce soir : ces hommes de races, d'éducatons,  
d'aspirations différentes unis dans une même  
foi et dans un même amour.

XXIII

Quelqu'un fit à l'entrée de l'automne, le  
temps restait si beau, que lady Solange et ses  
amis s'installèrent pour quelques jours dans  
la montagne, à Charmey.

C'était une habitude des Oskill, pendant les  
grandes chaleurs assez fortes à Fribourg.

Cette année, différentes circonstances avaient  
retardé ce déplacement, au point qu'on y eût  
renoncé à la mine fatiguée d'Alice n'avait  
plaidé au faveur de la montagne.

Elle avait vraiment changé, la petite Alice.  
La fraîcheur anglaise de son teint avait fait  
émotion. Le cercle de ses yeux au regard un  
peu triste les agrandissait encore ; ils sem-  
blaient immenses dans la pâleur de cette  
petite figure, dont les contours un peu enfan-  
tins s'étaient amincis. Elle était devenue très  
sérieuse, et ne ressemblait plus à la joyeuse  
Alice d'antan.

Sa mère étouffait parfois un soupir en la  
regardant. Cette jeune vie ne respirerait-elle  
pas un jour ? Les courtes fiançailles d'Alice lui  
laisaient-elles un tel souvenir, et leur rup-  
ture lui avait-elle été si cruelle, que sa jeu-  
nesse dût en être à jamais assombrie ?

Peut-être ne lui fallait-il qu'un peu de

ment connaissance du budget, des comptes et de la gestion du Conseil.

Art. 75. — Le Conseil général se compose de 80 membres pour les communes ayant une population jusqu'à 500 âmes, et pour les communes plus populeuses, de 1 membre en sus par 150 âmes.

La proposition est renvoyée à la loi sur les votations et élections. La motion Troillet, tendant à faire nommer le Grand Conseil sur la base d'un député sur 250 électeurs inscrits, est renvoyée au Conseil d'Etat.

Art. 108. — Les élections prévues par la présente Constitution n'auront lieu qu'à l'expiration des termes fixés par la législation actuelle. Une nouvelle loi électorale sera présentée au Grand Conseil avant le 1<sup>er</sup> janvier 1907.

La discussion sur la révision de la Constitution en premiers débats est close. M. le président souhaite aux députés un bon retour dans leurs foyers.

Pèlerinage suisse à Lourdes

Lundi 7 mai, aura lieu le pèlerinage suisse allemand à Lourdes. Partant de Rorschach, il passera par Saint-Gall, Wyl, Zurich, Olten, Bern, Fribourg, Genève, Paray-le-Monial où il s'arrêtera pendant la nuit du mardi, enfin arrivera à Lourdes mercredi après midi.

Le retour est fixé au lundi 14 mai, par Toulouse, Cette, Marseille où l'on passera la nuit du mardi, Avignon, Lyon, Genève, Fribourg, Bern, Olten et Rorschach, la station terminale, où l'on arrivera le mercredi, à 5 h. du soir.

On ne prévoit qu'un seul changement de train, à Olten. Au reste, chaque pèlerin recevra, quelques jours avant son départ, avec son billet de chemin de fer un horaire détaillé de son voyage.

Les prix pour l'aller et le retour sont les suivants :

Table with 4 columns: Destination, 1<sup>re</sup> cl., 2<sup>e</sup> cl., 3<sup>e</sup> cl. Rows include Bern, Fribourg, Lausanne, Genève.

Le montant du billet est à envoyer dans le courant du mois de mars au directeur du pèlerinage : M. l'abbé Bächtiger, rev. curé à Tübach, Saint-Gall, avec l'indication précise de la classe et de la station de départ.

INSTRUCTIONS. — Le nombre des trains de pèlerins dépend évidemment du nombre des participants, de même la fixation des horaires. Aussi a-t-il paru nécessaire de clore à la fin mars le délai d'inscription et de paiement des billets.

Les dons et aumônes en faveur des pèlerins pauvres et malades sont reçus avec reconnaissance par le directeur du pèlerinage. A Lourdes et pendant le voyage, on priera pour tous les bienfaiteurs.

En ce qui regarde les malades, il faut, autant que possible, qu'ils soient accompagnés de quelque parent; qu'ils emportent avec eux les certificats de leurs médecins; qu'ils fassent connaître au directeur du pèlerinage l'état de leur maladie, et enfin, qu'ils soient logés à l'hôpital de Lourdes, qu'ils envoient un montant supplémentaire de 30 fr.

A Lourdes même, il sera pourvu au logement et à l'entretien des seuls pèlerins qui en auront fait la demande à l'avance.

LA DIRECTION DU PÈLERINAGE.

FAITS DIVERS

ETRANGER

Cyclone et inondations. — Un cyclone a bouleversé la côte de Mahanoro, au delà de Mananjary, à Madagascar.

Mahanoro est complètement détruit : on a déjà trouvé 30 cadavres d'indigènes sous les décombres. Presque tous les Européens sont blessés. Les pertes matérielles sont considérables.

La ville de Mananjary est partie submergée par suite de la crue du fleuve. Cinq bâtiments publics ont été enlevés par les eaux. Les récoltes sont détruites et les indigènes dans un dénuement complet.

Un cyclone d'une vitesse de 77 milles à l'heure et d'une durée de deux minutes, a ravagé la ville de Méridian (Mississippi).

Pius de trente maisons ont été renversées ou ont eu leurs toitures enlevées. De nombreux incendies ont été allumés.

On estime le nombre des tués à 21 blancs et à plus de 100 nègres. Les dégâts matériels sont évalués à un million et demi de dollars. Des pluies torrentielles ont aidé à étendre les incendies.

Un cyclone a ravagé les îles de la Société les 7 et 8 février. Les dégâts auraient été d'un million à Tahiti. A Papeete, les inondations ont détruit 75 maisons. On craint qu'il n'y ait de nombreuses victimes. Les autres îles ont beaucoup souffert, ainsi que la navigation.

Accident d'automobile au prince Eitel-Frédéric et sa femme. — Le prince Eitel-Frédéric dont le mariage a eu lieu mardi, a été victime avec sa femme d'un accident d'automobile, pendant que le jeune couple se rendait au pavillon de chasse d'Hubertspostok, où il doit passer la première partie de sa lune de miel.

C'est entre 11 heures et minuit, mardi soir, que l'accident s'est produit. L'automobile dans laquelle se trouvaient les jeunes époux étant venue se jeter sur un chemin bordé d'arbres chargés de très nombreux et encombrants. Les vitres volèrent en éclats. Le prince et la princesse se firent les mains et le visage coupés en plusieurs endroits.

Celme. — On a trouvé à Ziegenhausen, grand-duché de Bade, le cadavre d'un petit garçon de neuf ans, la gorge coupée. Un jeune homme, Antoine Hof, soupçonné d'être l'auteur du crime, a été arrêté. L'accusé ne s'exprime.

FRIBOURG

Election au Grand Conseil. — Dimanche prochain, les électeurs du district de la Sarine auront à nommer un député au Grand Conseil en remplacement de feu M. Louis Hayoz.

M. Hayoz avait été élu en 1901, sur la liste conservatrice, comme concession à l'opposition et comme membre de la représentation de la ville de Fribourg.

Présenté au sujet du remplacement de feu M. Hayoz, le comité conservateur de la ville de Fribourg s'est prononcé dans le sens du maintien de la concession faite et a consenti à la reporter sur le nom de M. l'avocat Charles Egger qui lui était présenté.

Cette décision a reçu hier la ratification des délégués des communes, réunis à Posieux.

L'extension de la Commune de Fribourg. — Les négociations engagées depuis environ trois ans, entre les Communes de Fribourg et de Villars-sur-Glâne, au sujet du rattachement au territoire communal de Fribourg d'une portion du territoire de Villars considérée comme étant déjà, de fait, englobée dans la sphère des intérêts urbains, viennent de recevoir une solution.

Les pourparlers entre les deux communes avaient abouti à un accord sur le principe d'une cession de territoire et sur les principales conditions de cette cession, mais on n'avait pu s'entendre sur l'étendue de la portion de territoire à annexer.

A ce point des négociations, les parties ont convenu de s'en remettre à la décision du Conseil d'Etat.

Après échange, devant l'instance administrative, de mémoires et contre-mémoires, la question a été tranchée de la façon suivante :

Le territoire de la Commune de Fribourg est agrandi d'une portion de territoire dont la limite, partant de la Sarine, passe derrière la poudrière de la Glâne et de là rejoint la poudrière de Cormanon, puis revient vers la ville en suivant la limite supérieure des esserts sis en-dessous de Bertigny.

La Commune de Villars-sur-Glâne, de laquelle ce territoire est détaché, reçoit à titre de compensation équitable une somme de 75,000 fr., dont 70,000 fr. destinés à constituer la dotation en faveur de la paroisse.

Les enfants de la commune de Villars-sur-Glâne seront admis pendant cinq ans à fréquenter les écoles de la ville de Fribourg, moyennant un écolage de 20 fr. par élève.

La Commune de Fribourg cède à la paroisse de Villars un emplacement de 3 poses au lieu dit Champriod, près Cormanon, destiné à l'établissement d'un cimetière, qui servira pour un cercle d'inhumation composé de la commune de Villars et d'une partie des quartiers supérieurs de Fribourg.

L'étendue du territoire annexé à la ville de Fribourg est de 200 hectares (600 poses). La Commune de Villars évalue la « matière impossible » dont elle est dessaisie à 4 millions. L'annexion apporte au corps électoral de la ville de Fribourg un appoint de 185 électeurs.

Obsèques. — Les funérailles de M. le receveur Charles Monney ont eu lieu ce matin en milieu d'un concours énorme de parents, d'amis, de connaissances venus des divers districts du canton et de toute la population de la ville. Le Conseil d'Etat était représenté par une députation, la Banque d'Etat et le conseil paroissial assistaient en corps. Remarquables également la société des officiers, celle des sous-officiers en uniforme et de nombreuses délégations de sociétés dont le regrette défunt faisait partie. Ces obsèques ont été une véritable manifestation de sympathie pour la mémoire de celui qui tenait une si grande place dans l'estime publique et pour sa famille douloureusement éprouvée.

Conférences apologetiques. — La première conférence de la série annoncée a été donnée hier soir, à Saint-Nicolas, par Mgr Esseiva, Révérendissime Prévôt. Une affluence extraordinaire remplissait le vaste édifice et le début a été un succès complet. Il témoigne de l'engouement que la population de la ville éprouve pour ces conférences et de l'intérêt que notre population catholique leur porte.

Mgr Jaquet, archevêque de Salamine a honoré la cérémonie de sa présence et a donné la bénédiction du Saint-Sacrement. Nous donnerons demain un résumé de la magistrale conférence de Mgr Esseiva qui a fait sur le vaste auditoire une profonde et salutaire impression.

Conférences apologetiques. — La première conférence de la série annoncée a été donnée hier soir, à Saint-Nicolas, par Mgr Esseiva, Révérendissime Prévôt. Une affluence extraordinaire remplissait le vaste édifice et le début a été un succès complet. Il témoigne de l'engouement que la population de la ville éprouve pour ces conférences et de l'intérêt que notre population catholique leur porte.

Mgr Jaquet, archevêque de Salamine a honoré la cérémonie de sa présence et a donné la bénédiction du Saint-Sacrement. Nous donnerons demain un résumé de la magistrale conférence de Mgr Esseiva qui a fait sur le vaste auditoire une profonde et salutaire impression.

Contre la tuberculose. — La réunion constitutive de la Ligue fribourgeoise contre la tuberculose s'est tenue hier, à l'Hôtel de la Tête Noire, à Fribourg. Elle était très nombreuse et la plupart des districts étaient représentés.

M. le Dr Treyer, initiateur du mouvement,

a exposé le but de l'assemblée, la nécessité de lutter contre la maladie et les grandes lignes de la campagne qu'il s'agit d'entreprendre. Cette campagne aura pour objectif d'abord d'éclairer l'opinion publique, de répandre dans le pays le sens et l'habitude de l'hygiène et les mesures prophylactiques contre la tuberculose, d'organiser le service de traitement rationnel et complet de la maladie dès qu'elle est déclarée, cela soit au moyen de dispensaires, soit au moyen de sanatorium à créer dans le canton à l'instar des établissements similaires qui existent déjà et fonctionnent avec succès ailleurs.

Cet exposé très intéressant et très documenté a été accueilli par d'unanimes acclamations qui ont démontré d'emblée que la cause était gagnée.

M. le directeur de la police cantonale, Louis Weck, a apporté à l'assemblée les sympathies du Conseil d'Etat et sa promesse d'appui et de concours efficaces. La Ligue aura pour effet non seulement de combattre directement la maladie, mais de répandre davantage dans le pays la compréhension de la nécessité d'observer les mesures de police prises contre les épidémies.

M. Buclin, représentant du conseil communal, a assuré également les initiateurs de la campagne que l'autorité municipale de la Ville voyait avec la plus grande faveur la lutte qui s'organise et qu'elle ne lui marchanderait pas son appui. Des améliorations ont déjà été obtenues dans le service de la police; il en reste encore à faire et la Ligue marchant d'accord avec les pouvoirs publics contribuera puissamment à les réaliser.

M. le vétérinaire Maillard est aussi très partisan de la Ligue. L'animal peut être une cause de propagation de la maladie par le lait et la viande. Il le démontre par des faits concluants tirés de sa pratique et indique les mesures qu'il y a lieu de prendre pour éviter un danger signalé.

M. Gremaud, représentant de la Société d'éducation, garantit le concours de celle-ci à la lutte qui se prépare. Soit la Direction de l'Instruction publique, soit le corps enseignant sont prêts à unir leurs moyens d'action pour enrayer le mal dès le début, c'est-à-dire chez les enfants, et éclairer les populations sur sa nature et les mesures les plus propres à le combattre préventivement et prophylactiquement.

A l'unanimité, l'idée de fonder une ligue est acceptée et l'on passe à la discussion des statuts lus par M. le Dr Weck. Ils sont adoptés sans modification et déclarés immédiatement en vigueur. L'assemblée procède ensuite aux nominations prévues aux statuts qui viennent d'être adoptés et comprenant 5 membres de comité cantonal soumis à l'élection directe et deux vérificateurs des comptes dans la personne de MM. Ballet, sous-directeur de la Banque d'Etat, et Chalmel, comptable de la Banque cantonale.

L'assemblée générale close, il est procédé séance tenante à la constitution du comité cantonal. M. le docteur Treyer, initiateur du mouvement, est proclamé président; M<sup>me</sup> de Gottrau-Wattville, la généreuse mécène de tant d'œuvres charitables et sociales de notre ville et M. le Dr Weck, délégué de la société de médecine, sont élus vice-présidents; M. Louis Techttermann, secrétaire et M. Fontaine, secrétaire de la Direction de l'Intérieur, caissier.

Nous donnerons à une autre occasion la liste complète des membres soit du comité cantonal, soit du comité de direction.

Maintenant, on va se mettre à l'œuvre et inaugurer la campagne dans tous les districts. Des comités vont s'occuper incessamment de recueillir les adhésions dans chaque commune et dès que le chiffre total des sociétaires de chaque district sera connu, on procédera à l'organisation définitive des organes sociaux et sur la base des ressources obtenues, on créera les institutions nécessaires à la réalisation du but poursuivi.

En ayant donc et que chacun contribue au succès d'une œuvre à la fois patriotique et chrétienne.

Rixe. — Une bagarre éclatée cette nuit, à la sortie des auberges, à Marly-le-Grand, entre ouvriers italiens et jeunes gens du pays. Le nommé Kaiser, cordonnier à Marly, a reçu à l'abdomen un coup de couteau qui a nécessité son transport à la Clinique de M. le Dr Clément. Son état est très grave.

Deux des Italiens incriminés dans cette rixe ont été arrêtés, mais un troisième, accompagné d'un ouvrier de la victime, du nom de Kaiser lui aussi, ont réussi à s'échapper.

Tramways de Fribourg. — Les tramways ont encaissé pendant le mois de février écoulé un total de recettes de 6755 fr. contre 5660 en février 1905. L'augmentation pour les deux premiers mois de 1906 sur janvier et février de l'an dernier est de 2167 fr.

Funiculaire Neuveville-Saint-Pierre. — Recettes de février : 917 fr. (1905 : 835 fr.). La plus-value en faveur de février 1906 est donc de 82 fr.

Société fédérale des sous-officiers, Section de Fribourg. — Mercredi 7 mars, à 8 1/2 heures, à la grande salle de l'Hôtel des Bouchers.

Conférence militaire, par M. le capitaine Samier, stagiaire à l'état-major général, sur : Les courses militaires dans les Alpes, avec projections lumineuses.

N. B. Les militaires de tout grade sont cordialement invités. Le Comité.

DERNIERES DEPECHEES

La conférence marocaine

Paris, 5 mars.

On télégraphie de Berlin à l'Echo de Paris : Le gouvernement allemand nie que l'Allemagne songe à reconnaître à la France des droits spéciaux au Maroc, mais qu'elle réclamerait pour elle-même des droits spéciaux en Hollande et en Autriche. (1)

Le New-York Sun, dont l'Echo de Paris reproduit l'information, prétend que l'Allemagne songe à reconnaître à la France des droits spéciaux au Maroc, mais qu'elle réclamerait pour elle-même des droits spéciaux en Hollande et en Autriche. (1)

Le New-York Sun ajoute que si l'Allemagne triomphait à Algésiras, elle soulèverait ensuite la question de l'Abyssinie.

Paris, 5 mars.

On mande d'Agésiras au Journal que dimanche matin M. Visconti-Venosta a eu une longue entrevue avec M. Révoil. On croit que cette démarche a été faite à la demande de M. de Radowitz.

Londres, 5 mars.

Le correspondant de la Tribune au Caire télégraphie que les Turcs ont occupé non seulement Tabar, mais le premier défilé situé au centre de la presqu'île du Sinaï, à 60 milles de Suez.

Varsovie, 5 mars.

Pour l'élection de la douma d'Empire, tous les arrondissements électoraux seront gardés par des volontaires salariés, en prévision d'agressions de la part des adeptes du boycottage.

Saint-Petersbourg, 5 mars.

Dimanche a eu lieu à Saint-Petersbourg, dans la salle de réunion de la noblesse, l'assemblée de huit mille membres de l'Union du commerce et de l'industrie de Saint-Petersbourg et de l'empire russe. La résolution suivante a été adoptée à l'unanimité : La prospérité de la Russie dépend des libertés énoncées dans le manifeste du 30 octobre 1905, libertés qu'il faut ériger en principes fondamentaux. Les procédés actuels du gouvernement qui sont dépourvus de tout caractère légal et qui conduisent à l'ébranlement irrémédiable de la prospérité de la Russie, ne peuvent pas être supportés plus longtemps, sans que le pays et la dynastie n'en subissent de sérieuses atteintes.

San-Francisco, 5 mars.

Les officiers du Mariposa annoncent que le consulat anglais de Papeete a été entièrement détruit par une tornade. Une centaine de personnes sont sans abri.

Les bâtiments qui se trouvent dans le port de Papeete ont beaucoup souffert, mais aucun n'a coulé. On éprouve des craintes sérieuses pour les navires qui croisaient au large des îles Ouamotou.

La tornade, qui a commencé le 7 février, a duré jusqu'au lendemain à 4 h. A Papeete, la tempête a été précédée d'un raz de marée, qui a inondé les maisons s'élevant au bord du rivage.

Les édifices du gouvernement sont détruits. Le village de Taronia est anéanti, ainsi qu'un groupe de maisons situées à deux cents mètres de cette localité.

Dronthelm, 5 mars.

Une flotille de pêche a été assaillie par la tempête. 34 hommes ont disparu.

Vienne, 5 mars.

Les dernières divergences concernant le traité de commerce entre l'Autriche et la Suisse ont été applanies dimanche.

La conclusion du traité est assurée et les signatures seront échangées très probablement mercredi.

Davos, 5 mars.

Dimanche après-midi, une avalanche descendant de l'arête du Schwarzhorn de Laret a balayé la cabane de Parsen, construite l'été dernier pour faciliter l'exercice du ski. M. Schlerka, alpiniste et skieur connu, qui avait fait une excursion au Parsen en compagnie de deux autres messieurs et qui se trouvait dans la cabane, tandis que ses compagnons puisaient de l'eau à une source voisine, a été enseveli sous les décombres et la neige. Une colonne de sauvetage s'est portée immédiatement sur les lieux, accompagnée du Dr Niehenhaus. Elle a réussi à retirer M. Schlerka de sa situation critique, après un quart d'heure de recherche. M. Schlerka a une jambe brisée et peut-être des lésions internes.

BULLETIN METEOROLOGIQUE

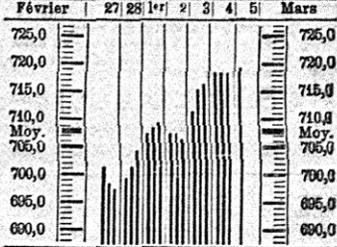
Observations du Laboratoire de physique du Technicum de Fribourg

Altitude 642 m

Longitude Est Paris 4° 43' 15". Latitude Nord 46° 47' 15"

De 5 mars 1906

BAROMETRE



PHENOMETER C.

Table with 2 rows of temperature data for February and March 1906.

HUMIDITE

Table with 2 rows of humidity data for February and March 1906.

D. PLANONBERG, Gérant

Une messe de Requiem sera célébrée le mardi 6 mars, à 9 h. du matin, en l'église du Collège (chapelle du B.-Causins), pour le repos de l'âme de

Duc Charles de GANDOLFI décédé à San Remo, le 27 février 1906. R. I. P.

L'office de septième pour le repos de l'âme de

Monsieur François OBERSON laitier à Fribourg aura lieu mercredi, 7 mars, à 8 h. du matin, en l'église du Collège. R. I. P.

"J'étais déclarée atteinte d'anémie; mais l'Emulsion Scott amena, en peu de temps, une sensible amélioration et je suis maintenant capable de reprendre mon travail".

Thérèse Bieber, Stusslingen (Soleure), 27 Juillet 1904.

L'Emulsion Scott, à l'huile de foie de morue et aux hypophosphites de chaux et de soude, est manufacturée selon le véritable et unique procédé SCOTT. Exigez toujours l'Emulsion avec la marque : "Le Pêcheur", marque du procédé Scott! L'Emulsion Scott est vendue dans toutes les bonnes pharmacies. Echantillon envoyé franco contre 50 cent. de timbres-poste adressés, en mentionnant ce journal, à SCOTT & BOWNE, Ltd., Caisso (Tessin).



Prix 2 Fr. 50 et 5 Fr. le flacon.

Advertisement for Sanatogène, a medicinal product. Text: "Une source de force pour tous", "ceux qui se sentent fatigués et découragés, qui sont faibles des nerfs et de volonté, c'est le SANATOGÈNE".

Advertisement for Rocco, a medicinal product. Text: "Agriculteurs, artisans, particuliers faites un essai avec le Vin blanc de raisins secs, à 20 fr., Vin rouge (vin naturel coupé avec du vin de raisins secs) à 27 fr. les 100 litres, pris en gare de Morat, contre remboursement." "Oscar Roggen, à Morat."

Advertisement for Rocco, a medicinal product. Text: "L'emplâtre Rocco le remède souverain contre le Rhumatisme. 1 fr. 25 dans les pharmacies. 71"

### La Soierie Suisse est la meilleure!

Demandez les échantillons de nos Soieries Nouveautés de printemps et d'été pour robes et blouses: Habatai, Pompadour, Chic, Rayé, Voile, Shantung, Broderies de Saint-Gall, Mousseline 120 cm. de large, à partir de 1 fr. 15 le mètre, en noir, blanc, uni et fantaisie.

Nous vendons directement aux particuliers nos soies garanties solides et les envoyons à domicile franco de port.

**Schweizer & Co, Lucerne K74**  
Exportation de Soieries 695

## VENTE DE VINS A RIVAZ

(Lavaux) 140,000 litres

Le jeudi 8 mars 1906, dès 8 h. après midi, à la salle communale de Rivaz, l'Association des Propriétaires-Vignerons de cette commune exposera aux enchères publiques les vins blancs récoltés au Domaine de Rivaz, soit: Environ 140,000 litres en 55 vases.

2,500 litres de lies, en un seul lot. Dégustation à la dite salle et le même jour, dès midi. Paiement: 50 fr. par vase le jour de la mise, solde à la reconnaissance du vin sous escompte du 3 %. (Il pourra cependant intervenir entente pour vente à terme entre acheteur et vendeur moyennant garanties suffisantes.) Pour renseignements, s'adresser à MM. Ruchonnet, Gustave, et Testuz, Charles, à Rivaz. H21278L 891

**LA CLÉMENTINE des Alpes Chartreuse suisse**  
Produit de S. Pierre de Glères, Valais.  
FABRIQUE AVEC DES PLANTES AROMATISÉES DU MASSIF DU GRAND STERNARD.  
MARQUE DÉPOSÉE.  
Prix: 5 fr. la bouteille.  
LA CLÉMENTINE S.A. 11, Av. Tour Helmi Fribourg Suisse.  
En vente à Fribourg, chez: G. Lapp, droguiste; Ch. Neuhaus, négociant; L. Leimgruber, confiseur, ainsi que dans tous les cafés et hôtels. H142P 447

## BANQUE HYPOTHÉCAIRE SUISSE A SOLEURE

Le dividende de 1905 des actions de notre Banque est payable dès ce jour, sans frais, par 25 fr., contre remise du coupon N° 16, chez MM. Weck, Achy & Co, banquiers, à Fribourg. Soleure, le 5 mars 1906. H1009F 972

## A LOUER

Pour cause de santé, on offre à louer à des conditions très avantageuses, un

### atelier de menuiserie, ébénisterie

installé avec la force électrique et toutes les machines de dernier perfectionnement avec les dépendances nécessaires. Outillage si on le désire. Bel emplacement et situation avantageuse au bord d'une route et à proximité d'une ville et de trois stations de chemin de fer. Ancienne clientèle et ouvrage assuré. Entrée à volonté. S'adresser sous chiffres H352F, à l'agence de publicité Haassenstein et Vogler, Fribourg. 447

Tout le monde aime le véritable Cacao à l'Avoine Marque Cheval Blanc comme Déjeuner par excellence

## GRAVIÈRE DES DAILLETES

(15 minutes de la gare)

Petit gravier	Fr. 5.50
Gravier cassé	Fr. 5.—
Gravier criblé, soigné	Fr. 4.—
Gravier criblé	Fr. 3.50
Gravier brut	Fr. 3.—
Sable propre	Fr. 2.—
Sable brut	Fr. 1.50
Cailloutis	Fr. 1.50

S'adresser au bureau des propriétaires Salvisberg & Co, entrepreneurs, Boulevard de Pérolles, 40. H1007F 971

**Articles pour dames**  
Ceintures ventrières. Ceintures pour couches. Bandages hernières. Irrigateurs. Garnitures d'irrigateurs. GRAND CHOIX SALON D'ESSAYAGE Service féminin M. SCHÄRER, S. A., Articles sanitaires Berne, Place Bubenbergr, 13

## TAILLE

Syst. D' Anna Kuhnrow

La vente en monopole de cet article, très recommandable et déjà fort apprécié, est offerte à des magasins de corsets ou de mercerie dans chaque localité (sauf Lausanne) des cantons de Vaud, Fribourg et Valais. S'adres. à M<sup>me</sup> Voraz, Les Rosiniers, Avenue Ruchonnet, Lausanne. 878

FABRIQUE DE FOURNEAUX SUISSE  
Calorifères Polaires, Les Evénos, etc.  
Succursale Bernese  
Hirschengraben-Wallgasse

## D. H. GANGUILLET

dentiste-américain diplômé des Facultés de Genève et de Philadelphie succès. de M. Ch. Broillet, méd.-dent.

### A PAYERNE

Consultations tous les jeudis, de 8 à 12 h. et de 2 à 4 h. Maison Comte-Rapin vis-à-vis du Café du Pont

## Monkey Brand

Savon à polir



La pâte Monkey Brand est très efficace pour le nettoyage de métaux, fenêtres, vaisselle et fayence. Savonnerie Helvetia Olten.

## A LOUER

Boulevard de Pérolles

### appartement

de 5 pièces, chambre de bain et dépendances, gaz, lumière électrique. Entrée dès le 1<sup>er</sup> avril. Adresser les offres, sous chiffres H729F, à l'agence de publicité Haassenstein et Vogler, Fribourg. 735

## Changement de domicile

Ch<sup>s</sup> MERMINOD

masseur-pédicure

Avenue de Pérolles, 9

FRIBOURG

TÉLÉPHONE. TÉLÉPHONE.

## ON CHERCHE

un séjour pendant les vacances pour deux étudiants, âgés de 16 et 17 ans, pour les mois d'août et septembre, ch. z'ua prêt-e ou une famille catholique en Suisse française. On préfère le canton de Neuchâtel.

Offres à l'adresse: M. Jos. Baumann, vérificateur, Lucerne. H6741 z 7-7

**LA PASTILLE PONCELET**  
soigne en une heure et guérit infailliblement en une nuit: Rhume, Bronchite, Coqueluche, Grippe, Influenza, etc. Rien de vulgaire, pas de colle, pas de gelatine, rien de caustique pour l'estomac; grosse comme un grain de blé, la PASTILLE PONCELET se prend même par les enfants qui la trouvent délicate.

M. PONCELET, pharmacien-chimiste, bactériologiste bien connu, fut le premier qui, il y a 20 ans, appliqua les théories microbiennes de l'illustre Pasteur au remède populaire si en vogue qu'il appela la PASTILLE PONCELET.

Cette Pastille est si mignonne et si concentrée, qu'elle se volatilise instantanément dans la bouche et que ses vapeurs vont tuer les microbes du rhume, jusqu'aux dernières ramifications pulmonaires.

Pas de nom ni de formule de fantaisie, pas de réclame baroque ni extravagante.

**Modestie, efficacité merveilleuse**  
Voilà la devise de la PASTILLE PONCELET  
20 MILLIONS DE GUÉRISONS DEPUIS SA CRÉATION  
Voilà le bilan de la PASTILLE PONCELET, qui est le roi des remèdes.

Lisez: Si M. PONCELET devait publier les portraits et certificats qu'il reçoit chaque jour, les journaux du monde entier ne seraient pas suffisants.

Monsieur Poncelet, pharmacien-chimiste,  
"Je souffrais de la gorge, j'étouffais et je ne dormais plus à force de tousser. En une nuit, vos Pastilles m'ont guéri; je n'ose y croire tellement c'est rapide. Ce qui m'étonne, c'est qu'elles sont si petites pour produire tant d'effet. On les prendrait par plaisir. Si je pouvais le dire à tout le monde!"  
Je vous remercie et je vous salue,  
Jules MATHIEU,  
maréchal des logis de gendarmerie pensionné, rue de la Station, 1, Haino-Saint-Pierre.

N.B. — Exigez la véritable PASTILLE PONCELET avec signature gravée dans la boîte. — Une seule boîte de 100 Pastilles suffit pour se traiter tout un hiver.

Dépôt: Georges BULLET, à Estavayer.

## A LOUER

à l'hôtel Zehringes, pour le 25 juillet, ou plus tôt un logement

bien exposé au soleil, balcon sur les quatre faces, comprenant 5 chambres et dépendances. Adresser les offres sous chiffres H785F, à l'agence de publicité Haassenstein et Vogler, Fribourg.

## A VENDRE

à 3 minutes de la gare, une jolie petite maison avec 3 logements, buanderie et séchoir, jardin bien situé au soleil sur les quatre faces. Prix: 17,000 fr. exige au comptant 4000.

à 3 minutes de la gare, une jolie villa avec jardin, balcon sur les quatre faces, avec chambre de bain, buanderie et séchoir, bien situé, au soleil; 4 logements de 4 pièces, 1 de trois chambres et cuisine. Installation et cuisine à gaz dans toute la maison. Prix: 47,000 fr. au comptant 7000. Rap. port: 6%. S'adresser à Ad Bongard, Villa Florence, Beaugard, Fribourg. H937F 969

## Apprenti charron

On désire placer un jeune homme de 17 ans, de la campagne, grand et robuste, comme apprenti chez un maître charron capable. Pension et logement chez le patron. Adresser offres à J. F. Aebi, fabricant de machines, Berthoud. H1449Y 978

Les voyageurs pour l'Amérique sont transportés par les nouveaux vapeurs de la

## Red Star Line & American Line

à des conditions avantageuses. Louis Kaiser, Bâle. Agent: Félix Pilloud, Fribourg.

THE ST-JEAN LEMILLÉURANTIQUE DÉPURATIF ET PURGATIF DU SANG. Pharmacie JEUNE & DELEMON.  
Bullet, pharm., Estavayer; Bourghnecht, pharm., Fribourg; Chessex, pharm., Morat; Robady, pharm., Romont; Gavin, pharm., Bulle. H7081J 9353

## A abeilles

De bons ruchers complets fournaissent au mois d'avril 18 à 22 fr. par ruches. S'adresser jusqu'au 25 mars, à J. Jungo, président, à Guin. H1010\* 973 446

## A VENDRE

une jolie maison dans une localité très importante de la Gruyère, avec 3 appartements et un magasin de confitures. Adresser les offres sous chiffres H1023F à l'agence de publicité Haassenstein et Vogler, Fribourg.

## UNE JEUNE FILLE

connaissant la cuisine et les travaux de ménage, cherche place. 970 Adresser les offres sous chiffres H1006F, à l'agence de publicité Haassenstein et Vogler, Fribourg.

Cors aux pieds sont enlevés directement et sans douleur par la pommade pour les cors de F. Müller. Succès garanti depuis des années. Médailles de plusieurs Expositions hygiéniques. Prix: 50 cent. G. Lapp, drog., Fribourg.

## A LOUER

au N° 111, rue du Pont-Suspendu, un beau logement, entièrement remis à neuf, situé au 2<sup>me</sup> étage, côté du Schoenberg, et comprenant 3 chambres, cuisine, balcon, w. c., cave et galetas. Eau. Entrée à volonté. S'adresser à M. Sormani, peintre. H375F 461

## Pendant le Carême

MORUE SALÉE & DÉSALÉE GODFISCH Thon au détail et en boîtes Sardines, depuis 30 cent. la boîte GRAND CHOIX DE CONSERVES Harangs Bismark et Rollmops Harangs fumés et blancs ANCHOIS Chez: Ch<sup>s</sup> Guidi-Richard FRIBOURG

## VENTE JURIDIQUE

L'office des poursuites de la Sarine vendra, à son bureau, le 8 mars prochain, dès 2 h., 40 obligations du Canton de Fribourg 1898, de 30 francs. H986F 432-437. C'est la deuxième vente. Fribourg, le 2 mars 1906.

## Jeune garçon

est demandé pour aider aux travaux de la campagne. Entrée immédiate. S'adresser à la Charcuterie Keller, rue de Lausanne, Fribourg. H959F 928-435

## A LOUER

un appartement 3 chambres, 1<sup>er</sup> étage, pour le 25 avril ou 25 juillet. 944 S'adres. au N° 27, Varis, 27.

## Spécialités en

Stockfisch, ordinaire et blanc. Morue, Godfisch, trompés ou non thon en hot et ou vert. Harangs, conserves, etc. — Téléphone. Chez F. Cois GUIDI, épicerie Rue des Chanolines

## Apprenti-coiffeur

est demandé chez Pierre Kessler, Fribourg 957

## ON CHERCHE

un garçon de 16 à 18 ans pour l'office et les ouvrages de la maison. Entrée immédiate. Adresser les offres sous H962F à l'agence de publicité Haassenstein et Vogler, Fribourg. 931

## Cessation de commerce

A REMETTRE Magasin d'étoffes & confections

Affaire sérieuse et lucrative, grande et bonne clientèle, rapport assuré à prendre actif. Toutes marchandises courantes et de premier choix. Conditions de remise très favorables. Adresser les offres à M. D. Giovanna, Yverdon.

## AUX LIBRAIRES

A louer dans une ville commerçante de la Suisse française un magasin très bien situé au centre de la localité. Ce magasin, occupé jusqu'à ce jour par une librairie, conviendrait tout particulièrement pour ce genre de commerce. 864 Adresser offres sous chiffres A2129L, à l'agence de publicité Haassenstein et Vogler, Lausanne.

## A LOUER

au centre de la ville de Fribourg 850 une boulangerie

un besoin avec appartement. Clientèle assurée. Prix de location très avantageux. Entrée à volonté dès le 1<sup>er</sup> avril 1906. Adresser les offres sous chiffres H352F, à l'agence de publicité Haassenstein et Vogler, Fribourg.

## Ménagères économiques

pour nettoyer tous les objets, linge, tables, planchers, escaliers, verre, fer blanc, email, bois, etc., e ployez le « National », produit spécial pour nettoyer et dégraisser. Dépôt général: Ch. Leclerc & Gerin, droguerie de la Croix d'Or, Genève. 403 207 Paquet d'échantillon, 10 cent.; 1/2 kg 80 cent. franco

## Salade au museau de bœuf

BRINER produit des plus fins de ce genre

Paquets postaux: 12 boîtes 5.40 24 » 10.— Petit tonneau, par poste 5 fr. 475 Harangs Bismark, en boîtes, à 4 litres 4.50 Rollmops de Bâle, en boîtes, à 4 litres 4.50 Rabats pour les revendeurs. H. Sormani, pharmacien, Bâle, (succ. de Briner et Cie).

## Leçons gratuites de comptabilité

américaine. Succès garanti. Propriétaire H. Frisch, expert comptable, Zurich F. 97. 240

## A vendre, au Boulevard de Pérolles, 12

## Villa des Chênes

comportant 11 chambres, chambre de bains meublée, buanderie, cave, 2 vérandas, jardin ombragé, lumière électrique, gaz, etc. Entrée à volonté. Pour visiter la villa, s'adresser au Café des Charmettes, et pour les conditions de vente à Rysler & Thalmann, 1<sup>er</sup> étage de la Banque populaire suisse. 626